

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1086/SG/AI portant interdiction de séjour

n° 73-1086/SG/AI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
6 juillet 1973

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1973

Date du numéro
25 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le district de Djibouti et les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit pendant cinq ans à Djama Ainan Kamil, né vers 1949 Atar (TFAI) condamné le 1er décembre 1969 par la cour d'appel de Djibouti, à quatre ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, écroué le 4 août 1969, libéré le 4 août 1973.